



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 305

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 305 intitulé :
 - **Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 030 400 \$ et un emprunt de 1 030 400 \$ pour la réfection de la rue Duckett**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	Le 19 février 2024
Adoption du règlement	Le 18 mars 2024
Tenue de registre	Le 27 mars 2024
Approbation du MAMH	Le 21 mai 2024
Avis public et entrée en vigueur	Le 27 juin 2024
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 27^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière